

Intervention Franck Lamas - 22 juillet 2021
Espaces naturels sensibles

Merci Monsieur le Président, mes cher.es collègues,

La délibération portant sur les espaces naturels sensibles me permet de faire écho des revendications et préoccupations portées par certain.es militant.es et associations, s'agissant de la protection de notre patrimoine naturel et de sa biodiversité.

Il est important de rappeler que nos espaces naturels sensibles, lesquels doivent être bien entendu protégés et faire l'objet d'une attention toute particulière, n'empêchent cependant pas l'intervention humaine, comme par exemple les activités de chasse ou l'exploitation forestière.

En France, 1,54% de notre territoire est classé en « protection forte » mais seulement 0,6% de nos espaces naturels sont en évolution libre.

Ces espaces en évolution libre, ou de réensauvagement, induisent l'absence d'activité ou d'intervention humaine. Le principe est simple : permettre à la nature de se développer elle-même, à la faune et à la flore de vivre sans subir de contrainte extérieure.

Il ne s'agit pas là d'une question anodine : la Commission européenne a récemment préconisé aux États membres de privilégier ses zones de réensauvagement afin d'atteindre 10% de territoire en libre évolution à l'horizon 2030.

Notre département accueille une grande richesse naturelle et peut être un moteur pour développer les zones en libre évolution.

En nous y engageant, nous favoriserons la biodiversité, nous contribuerons à répondre aux problématiques environnementales, nous soutiendrons l'économie (écotourisme) et lutterons contre la propagation des maladies.

C'est à nous, conseiller.es département.aux.ales d'impulser la dynamique à l'échelle de nos territoires pour atteindre cet objectif des 10%.

Je vous remercie.